

BIO-DECHETS et DECHETS VERTS

A partir du 1^{er} janvier 2017, la Pévèle Carembault harmonise sa politique de collecte des bio-déchets et des déchets verts sur son territoire.

Sur Pont-à-Marcq, des nouveaux bacs verts de 140L dédié à contenir ces deux types de déchets vont être distribués les 13, 14 et 15 décembre 2016.

Quelle est la différence entre un bio-déchet et un déchet vert ?

Les bio-déchets représentent tous les restes des repas. C'est-à-dire tout ce qui est pain, épiluchures mais aussi les restes de légumes cuisinés, de viande, de poisson. Les déchets verts concernent la tonte de pelouse, la taille des arbres et des haies...

Sont autorisés dans les bacs verts :

- Les restes de repas
- Les feuilles mortes
- Les coquilles d'œuf
- Les tontes de pelouse
- Les petits branchages
- Les mouchoirs et papiers souillés
- Les fagots liés de branches ne dépassant pas un mètre

Sont interdits dans les bacs verts :

- Les sacs
- Les fagots liés avec des liens métalliques

Comment la collecte fonctionne ?

La collecte est assurée par l'entreprise Esterra. Le rythme de passage varie selon la période de l'année. Du 1^{er} mars à la fin novembre, elle s'effectue une fois par semaine. Du 1^{er} décembre à la fin février, durant la période hivernale, elle a lieu une fois par mois.

Pour connaître les jours de collecte, l'entreprise Esterra a prévu un livret d'explication avec toutes les dates des passages.

En cas de problème

Si vous rencontrez des problèmes avec votre bac vert, contactez la société Plastic Omnium au 0 800 005 783.

Pour toutes questions, vous pouvez appeler le 0806 900 116